

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 10  
En exercice : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mille dix-sept  
le vendredi 7 avril, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est  
rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

le 30 mars 2017

**Étaient présents :** Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT,  
Nicolas GETE, Céline PICHON, Daniel BERTOCCHI, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE

le 22 avril 2017

**Étai(en)t excusé(s) :** Andgeline OZEREE (pouvoir à Jean-Pierre  
KOËGLER), Jacques GRANGEREAU (pouvoir à Jean-Baptiste  
MÉRILLOT), Alexis MURA (pouvoir à Daniel BERTOCCHI à), Annick  
VACELET (pouvoir à Nicolas GETE).

**Était absent :**

**Est désignée Secrétaire de séance :** Gérard PIANET.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Approbation du budget primitif  
communal, pour l'exercice 2017.**

Le Maire propose, à l'Assemblée, son budget primitif 2017, en prenant en  
compte l'affectation des résultats des exercices antérieurs.  
Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ce budget primitif  
arrêté comme suit :

n° 2017 - 12

DÉSIGNATION	DÉPENSES	RECETTES
<b>- Budget principal</b>		
section de Fonctionnement	275 162 €	275 162 €
section d'Investissement	152 995 €	152 995 €

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture

**Après en avoir délibéré,**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'UNANIMITÉ,

**- APPROUVE le budget primitif 2017 arrêté comme suit :**

**Dépenses et recettes de fonctionnement : 275 162 €**

**Dépenses et recettes d'investissement : 152 995 €**

les an, mois et jour que dessus,

Le Maire

Jean-Pierre KOËGLER

